New Nouveau
Brunswick
Be...in this place • Être...ici on le peut

Vision commune – Avenir commun

Être durable. Être économiquement viable.

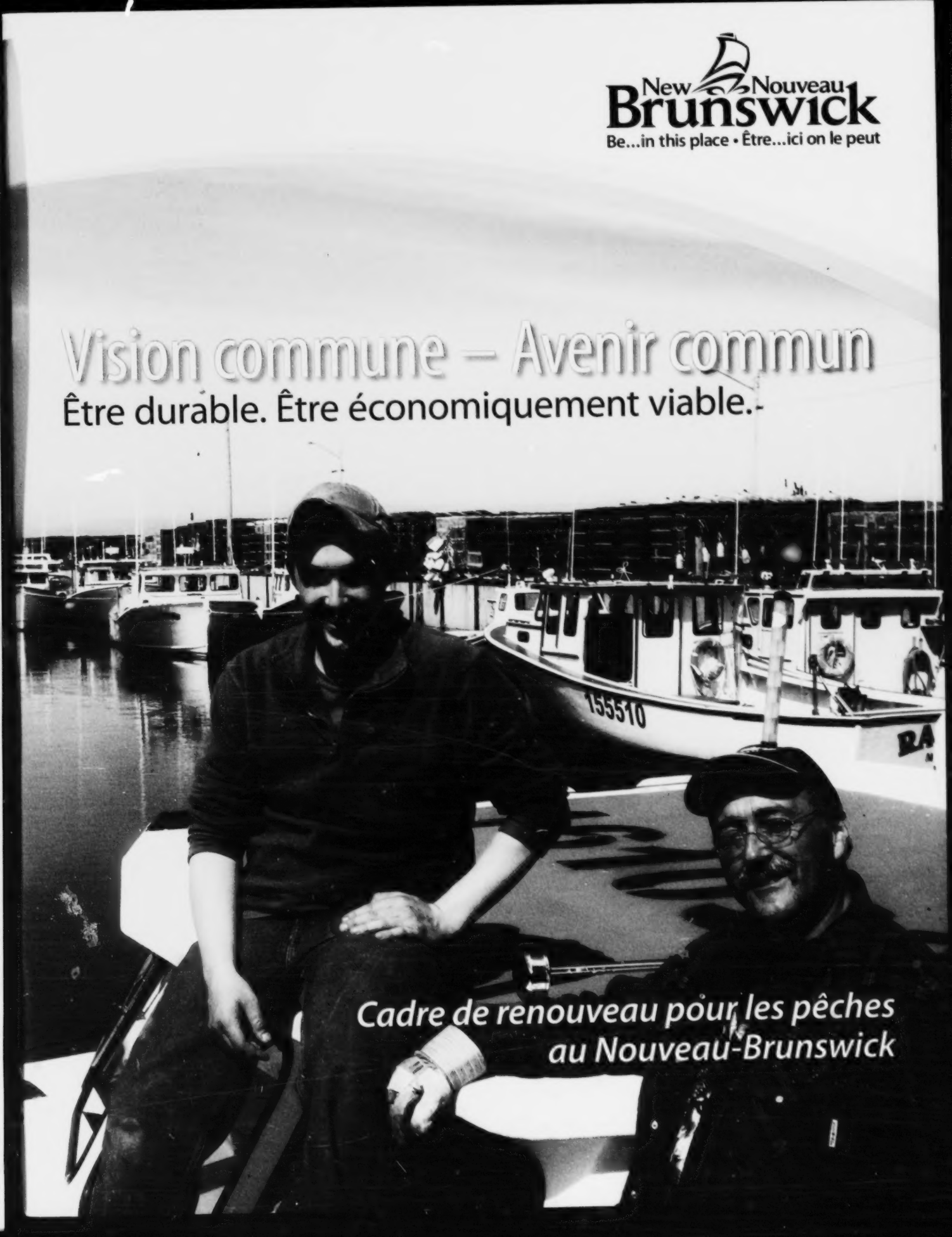

Cadre de renouveau pour les pêches au Nouveau-Brunswick

Table des matières

Message du ministre Rick Doucet 3

Résumé. 4

Introduction :
Vers une Vision commune – un Avenir commun. 5
Les partenaires du renouveau 5

Pêche durable et autosuffisante 6
Vision. 6

Arriver à nos fins 7
Le réseau de distribution des poissons
et fruits de mer – Profil. 7
Orientation stratégique 7
Commercialisation 8
Capture 8
Transformation 9

Conclusion :
Réalisation de Vision commune – Avenir commun 11

Vision commune – Avenir commun
Cadre de renouveau pour les pêches au Nouveau-Brunswick

2008.05

Province du Nouveau-Brunswick
Case postale 6000
Fredericton NB E3B 5H1
CANADA

www.gnb.ca

Photo de la page couverture : Bruno Richard, L'Acadie NOUVELLE

ISBN 978-1-55471-089-8

CNB 5219

Message du ministre Rick Doucet

Le *Cadre de renouveau pour les pêches* résulte d'une vaste étude de la situation de l'industrie de la pêche et de la transformation des produits de la pêche au Nouveau-Brunswick, et il propose une orientation stratégique visant à maintenir la position de cette industrie en tant qu'élément important pour le bien-être économique et l'autosuffisance de la province.

L'industrie de la pêche est une fibre essentielle de notre tissu socioéconomique. Des générations de familles ont vécu fièrement des ressources marines. Les industries d'exploitation des ressources aussi compétitives que la pêche sont indispensables à la protection de notre assise économique et, en tant que telles, elles constituent un des principaux piliers du programme de notre gouvernement vers un Nouveau-Brunswick autosuffisant.

Tout comme une maison doit être construite sur de solides fondations, l'industrie de la pêche et de la transformation des produits de la pêche dans notre province doit reposer sur un socle sûr. Le *Cadre de renouveau pour les pêches* est censé être cette structure portante. À ce titre, il expose les objectifs stratégiques, détermine les priorités et recommande des mesures pour faire en sorte que la pêche reste le moteur économique de nombreuses localités rurales des zones côtières de la province tout en continuant aussi à appuyer l'emploi indirect et l'activité économique dans l'ensemble de la province.

Toutefois, pour que la pêche demeure une force économique et un mode de vie durable et rentable pour nos collectivités côtières, un changement est nécessaire. Ce changement s'impose parce qu'une tendance à la baisse des prix, des coûts d'exploitation croissants, tant pour la capture que pour la transformation, et des débarquements décroissants ont poussé notre industrie de la pêche à un point où sa viabilité économique est menacée. Ces problèmes, combinés aux défis qui se présentent chez nous et à la concurrence mondiale émergente de pays où les coûts de production sont plus faibles, font qu'il est impératif que nous prenions des mesures pour assurer la pérennité de l'industrie pour les générations futures.

Un ajustement fondamental est à faire; c'est-à-dire prendre le virage qualité des produits du poisson plutôt que quantité de poissons. L'accent doit être mis davantage sur la production de produits de haute qualité que sur la quantité à mettre sur le marché. Il nous faut viser le haut de gamme si nous voulons obtenir le meilleur rendement économique possible de la quantité limitée de poisson accessible. Si nous ne prenons pas ce virage, nous risquons de perdre notre raison d'être dans le monde en constante évolution du marketing global des produits de la mer.

Notre industrie de la pêche est à un tournant décisif. Si nous ne faisons rien, nous deviendrons de plus en plus vulnérables. Mais si nous changeons notre façon de capturer, de traiter et de commercialiser nos prises, nous nous mettons en état de profiter grandement des activités du secteur. Les bienfaits prouvés de la consommation de fruits de mer ont entrainé une augmentation de la demande partout dans le monde. Notre industrie de la pêche au Nouveau-Brunswick peut tirer profit de cet engouement planétaire. Le secret est de savoir ce que veut le marché, de mettre les produits au point pour répondre à la demande, et de pêcher et d'apprêter le poisson en conséquence. Ensemble, nous devons reconnaitre le rôle essentiel que jouent les marchés dans toutes les décisions que nous prenons.

Le soutien du gouvernement sera principalement accordé pour financer les initiatives axées sur le marché et qui favorisent la production à valeur ajoutée, la technologie de pointe et l'innovation, et la poursuite des activités durant toute l'année dans l'industrie de la pêche. Toutefois, les solutions ne peuvent pas toutes venir du gouvernement. La tâche exige un effort conjoint de tous les intervenants. Tout au long de la chaîne, de la capture à la transformation et à la commercialisation, nous devons tout faire pour nous entraider et amener l'industrie vers un avenir sûr, durable et économiquement prospère.

Depuis ma nomination à titre de ministre des Pêches, en octobre 2006, j'ai eu le bonheur de rencontrer beaucoup de femmes et d'hommes qui ont consacré leur vie à la pêche et qui croient en l'avenir de l'industrie. Le *Cadre de renouveau pour les pêches* représente la vision d'un groupe de personnes qui partagent mon intérêt pour une pêche vitale et durable dans la province. Je suis reconnaissant pour le nombre incalculable d'heures qui ont été vouées à cet important processus de renouveau.

Nous devons accepter un changement fondamental si nous voulons maximiser les bénéfices découlant de nos ressources et demeurer un chef de file reconnu dans le domaine de la pêche et de la transformation de produits de la mer de haute qualité et parmi les meilleurs au monde. Si nous prenons le bon virage, nous irons loin ensemble.

Nous avons déjà les principaux ingrédients de la réussite, soit des professionnels compétents dans l'industrie de la pêche et de la transformation des produits de la pêche, et un produit de haute qualité. Il n'en tient qu'à nous d'adopter une meilleure stratégie dans notre façon de redéfinir l'industrie de manière à surmonter les obstacles et à profiter des possibilités offertes par le monde dans lequel nous vivons. Je vous invite à travailler avec moi collectivement et à adopter ce plan de renouveau.

Le ministre des Pêches,

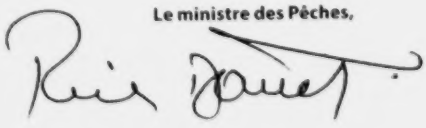

Résumé

L'objectif visé par le *Cadre de renouveau pour les pêches au Nouveau-Brunswick* est de présenter le portrait de la pêche telle qu'elle existe actuellement, de formuler une vision à long terme, et de définir les priorités et une orientation stratégique afin de sécuriser son avenir en tant qu'industrie viable et élément clé d'un Nouveau-Brunswick autosuffisant. Un plan d'action détaillé distinct, qui précise les priorités et les stratégies spécifiques pour l'année 2008-2009, a également été élaboré.

Ce *Cadre de renouveau pour les pêches* arrive juste au moment où l'industrie de la pêche au Nouveau-Brunswick doit prendre un tournant décisif. La pêche reste une base de l'économie provinciale et une force vitale pour de nombreuses collectivités côtières, mais une vraie mutation est nécessaire pour faire face à la concurrence accrue de pays où les coûts de production sont plus faibles. La bonne nouvelle est que nos avons à notre portée la capacité non seulement de relever ces défis, mais de profiter des possibilités de croissance qui se matérialisent alors que les poissons et fruits de mer font l'objet d'un regain de popularité sans précédent.

Le *Cadre de renouveau pour les pêches* est fondé sur plusieurs prémisses, notamment :

- le statu quo n'est pas une option; nous risquerions de perdre notre raison d'être dans un monde du marketing global des produits de la mer en évolution rapide;
- le renouveau ne peut se faire sans un effort conjoint du gouvernement du Nouveau-Brunswick, du gouvernement du Canada et de l'industrie même des produits de la mer aux étapes de la capture, de la transformation et de la commercialisation;
- les décisions doivent être prises en fonction des débouchés et des demandes du marché.

Le cadre fait état de cinq objectifs à atteindre pour réaliser la vision d'une industrie de la pêche durable, économiquement viable et autosuffisante au Nouveau-Brunswick. Voici ces objectifs :

1. Confirmer la renommée du Nouveau-Brunswick pour ses produits de qualité exceptionnelle et ses pratiques qui garantissent la durabilité de nos ressources halieutiques.
2. Diversifier les entreprises de pêche et de transformation des produits de la pêche et les axer sur le marché.
3. Promouvoir des entreprises productives et compétitives mondialement qui s'engagent activement dans l'innovation et l'adoption de nouvelles technologies.
4. Contribuer à l'économie générale du Nouveau-Brunswick et à la viabilité de nos collectivités côtières.

Collaborer à la gestion des pêches en tant qu'industrie durable et intégrée dans l'intérêt des générations futures.

Le cadre indique les orientations stratégiques pour l'ensemble des trois secteurs des pêches, à savoir la commercialisation, la capture et la transformation.

Le volet commercialisation s'occupe de l'étude et de la prospection de marchés et focalise sur nos avantages concurrentiels, c'est-à-dire qualité supérieure des produits, volonté de mise en valeur des ressources, et pratique d'une gestion responsable des ressources. On demande de plus en plus au gouvernement de s'intéresser davantage à l'aspect commercialisation et de travailler avec les organismes fédéraux et les délégués commerciaux afin de voir à ce qu'ils soient dans une meilleure position pour faire connaître notre industrie de la pêche et exploiter d'éventuels nouveaux marchés.

Le volet capture se penche sur divers points, notamment le besoin d'un meilleur équilibre entre la capacité de pêche et les ressources disponibles, l'application plus efficace des règlements, l'amélioration des processus d'octroi des permis et licences, les normes de certification de qualité et l'écoétiquetage, les efforts pour attirer les jeunes dans l'industrie, et la formation pour les pêcheurs. En outre, la stratégie reconnait que le gouvernement fédéral doit faire des investissements considérables dans l'infrastructure, y compris la réparation des quais et les travaux d'amélioration des ports.

Le volet transformation s'emploi à mettre la demande du marché au centre de toutes les décisions et à faire porter l'intérêt sur les produits à valeur ajoutée. En raison de la concurrence accrue de pays ayant de faibles coûts de production, ce secteur doit subir une amélioration considérable sur les plans de la productivité, de l'efficacité opérationnelle et du transfert de technologie. À l'avenir, le secteur de la transformation emploiera moins de monde, mais les postes seront hautement qualifiés, spécialisés et bien rémunérés. La production régulière de produits de la mer génère aussi des milliers de tonnes de produits résiduaires qui ont un meilleur potentiel commercial que la farine de poisson, et cette voie doit être explorée grâce à des partenariats avec des centres de recherches.

Introduction : Vers une Vision commune – un Avenir commun

Dès son entrée en fonction à titre de ministre des Pêches en octobre 2006, Rick Doucet a lancé une série de consultations directes auprès des représentants de l'industrie des pêches de toute la province qui ont abouti au Sommet des pêches tenu en février 2007. Le ministre et son vis-à-vis fédéral, Loyola Hearn, ministre des Pêches et des Océans du Canada, étaient les hôtes du sommet. À la fin du sommet, M. Doucet s'est engagé à mettre sur pied un *Cadre de renouveau pour les pêches* qui établirait une vision et une stratégie à long terme pour rendre l'industrie de la pêche au Nouveau-Brunswick viable et rentable. Ce processus s'est déroulé en même temps que l'étude réalisée par le Groupe de travail sur l'autosuffisance. Ces deux initiatives ont mené à l'établissement d'un plan d'action qui propose plusieurs changements fondamentaux faisant tous intégralement partie de l'avenir de notre industrie de la pêche. Par extension, ces changements contribueront à transformer notre économie et à rendre le Nouveau-Brunswick autosuffisant

Le *Cadre de renouveau pour les pêches* brosse le tableau de la situation actuelle de l'industrie et de l'orientation à prendre pour en sécuriser l'avenir; il présente aussi une orientation stratégique-cadre et un plan détaillé des moyens à prendre. Un plan d'action distinct, qui précise les priorités et les stratégies spécifiques pour l'année 2008-2009, a également été élaboré.

La mise en œuvre complète du cadre de renouveau est un projet ambitieux. Elle exigera que l'on évalue de nouvelles technologies, de nouvelles espèces et de nouveaux produits de même que les pratiques halieutiques employées dans d'autres pays ou états. Elle nécessitera aussi l'établissement ou la modification de programmes, de politiques et de mesures législatives et la négociation d'ententes avec d'autres partenaires de cette initiative. Il faudra du temps pour bien roder tout ça, en commençant la première année avec le plus prioritaire.

Si l'on ne se résout pas à faire la mise en œuvre à long terme du cadre de renouveau, les difficultés actuelles de l'industrie se poursuivront sans doute et pourraient mener le secteur des produits de la mer du Nouveau-Brunswick vers une impasse. Mais si on réussit à la faire – et avec la coopération et l'engagement de tous les intervenants, il n'y a pas de raison qu'on n'y arrive pas – l'avenir est certainement lumineux.

Les partenaires du renouveau

Le renouveau des pêches au Nouveau-Brunswick doit être un effort commun du gouvernement du Nouveau-Brunswick, du gouvernement du Canada et de l'industrie des produits de la pêche du Nouveau-Brunswick, y compris tous les intervenants des secteurs de la capture, de la transformation et de la commercialisation. De nombreux représentants de l'industrie, le gouvernement fédéral et des ministères provinciaux ont déjà joué des rôles clés dans la définition des perspectives d'avenir pour la pêche au Nouveau-Brunswick. Le succès dépendra de la présence de tous les partenaires à la table et de leur volonté d'appuyer activement les concepts contenus dans ce *Cadre de renouveau pour les pêches*.

Pendant tout le processus de renouveau, le gouvernement provincial fera la promotion des pêches du Nouveau-Brunswick à chaque étape : littéralement, de la mer à l'assiette du consommateur. Le ministère des Pêches défendra les décisions en faveur de l'industrie néo-brunswickoise et fournira les ressources et les programmes stratégiques à l'appui de l'industrie.

La gestion des pêches relève des autorités fédérales et provinciales, et les deux ordres de gouvernement ont une responsabilité à endosser pour aider à relever les défis avec succès et à tirer profit des possibilités offertes par le secteur. Ils doivent avoir la volonté d'améliorer la coopération et les méthodes communes utilisées actuellement pour assurer que les ressources demeurent productives et que l'activité économique soit à la fois durable à long terme et assez souple pour s'adapter à l'évolution des marchés. Des discussions sont en cours avec le gouvernement fédéral, et celui-ci a pris l'engagement de soutenir notre cadre de renouveau.

Au sein même de l'industrie, il est admis que la stabilité à long terme des secteurs de la capture et de la transformation exige d'excellentes relations de travail. Ces deux secteurs, avec les distributeurs, doivent prendre les devants pour sécuriser leur propre avenir s'ils veulent rester en affaires. Ils doivent évaluer de nouvelles méthodes qui permettraient d'améliorer leurs pratiques respectives. Tous les secteurs doivent s'assurer que leurs opérations soient menées en fonction de la protection à long terme de la ressource halieutique et de l'habitat qui la soutient. Tous doivent être convaincus que la chaîne de valeurs dépend de la capacité de tous les intervenants à exploiter la ressource d'une manière rentable à long terme.

La mise en œuvre réussie du *Cadre de renouveau pour les pêches* dépend de la coopération et de la participation de chaque personne employée dans les pêches, peu importe son rôle. Nous avons tous la responsabilité de travailler en collaboration et de manière créative pour réaliser notre vision d'une industrie renouvelée et revitalisée.

Pêche durable et autosuffisante

Vision

Le *Cadre de renouveau pour les pêches* est fondé sur une vision claire et réalisable de l'avenir de l'industrie de la pêche et du traitement des produits de la pêche au Nouveau-Brunswick.

Les pêches au Nouveau-Brunswick seront durables, économiquement viables et autosuffisantes

La vision sera réalisée si les cinq objectifs suivants sont atteints.

Objectif 1 – Confirmer la renommée du Nouveau-Brunswick pour ses produits de qualité exceptionnelle et ses pratiques qui garantissent la durabilité de nos ressources halieutiques.

Notre industrie de la pêche redéfinie sera fondée sur notre principale force : répondre aux demandes du marché en offrant des produits de qualité. Elle misera également sur la durabilité pour répondre à la pression croissante des consommateurs et des détaillants qui veulent une attestation que les produits de la pêche offerts sur les marchés nouveaux et existants sont prélevés dans une ressource qui est gérée de manière durable. Des politiques et des pratiques seront élaborées afin de fournir cette preuve, et à mesure que les pêcheurs et les transformateurs adopteront ces pratiques et atteindront les normes de qualité et de certification, ces initiatives favoriseront notre compétitivité à l'échelle mondiale.

Objectif 2 – Diversifier les entreprises de pêche et de transformation des produits de la pêche et les axer sur le marché.

La demande du marché doit être au centre de toutes les décisions concernant l'activité commerciale, en commençant par un stade de développement de produits qui accorde la priorité aux produits de la pêche à valeur ajoutée pour lesquels une demande a été exprimée sur le marché. Nous devons continuer de bien desservir nos marchés actuels, mais nous utiliserons aussi les études de marché et les informations commerciales pour trouver de nouveaux marchés et nous assurer que tous les produits offerts répondent aux demandes des clients, nouveaux et anciens.

Objectif 3 – Promouvoir des entreprises productives et compétitives mondialement qui s'engagent activement dans l'innovation et l'adoption de nouvelles technologies.

L'investissement dans l'innovation et dans la recherche-développement nous aidera de trois manières distinctes :

- Il favorisera l'adoption de nouvelles technologies et de nouveaux procédés ainsi que la mise au point de bioproduits qui permettront à notre industrie d'être compétitive à l'échelle mondiale.
- Il permettra la création d'emplois à temps plein hautement spécialisés et bien rémunérés.
- La réalisation conjointe d'études de marché nous donnera accès à des renseignements dont les pêcheurs et les transformateurs ont besoin. Il en découlera de nouveaux produits mis au point en fonction du marché,

une plus grande capacité d'accès aux nouveaux marchés, et une augmentation du volume et de la valeur de nos exportations.

Objectif 4 – Contribuer à l'économie générale du Nouveau-Brunswick et à la viabilité de nos collectivités côtières.

La pêche est une ressource commune précieuse et vitale qui doit être gérée dans l'intérêt de tous les citoyens du Nouveau-Brunswick. La protection et l'utilisation durable des ressources et de l'habitat doivent constituer l'objectif fondamental et déterminant pour la gestion des pêches au Nouveau-Brunswick, et ce but ne peut être atteint que par l'application de meilleures techniques scientifiques. Cet objectif permettra aussi de rendre la pêche durable et apte à contribuer au maintien de l'économie et des fondements sociaux de nos collectivités côtières et de la province.

Objectif 5 – Collaborer à la gestion des pêches en tant qu'industrie durable et intégrée dans l'intérêt des générations futures.

Pour assurer la viabilité à long terme de notre industrie de la pêche, nous devons essentiellement comprendre et accepter le fait que nous y participons tous ensemble et que nous dépendons les uns des autres dans ce projet. Des mécanismes qui amèneront tous les intervenants à travailler ensemble et à partager leur expérience et leurs connaissances spécialisées favoriseront la prise de bonnes décisions. Les représentants de l'industrie doivent participer activement à des forums afin de discuter de moyens pour faire progresser l'industrie en général. En partageant la prise de décisions, les participants assument des responsabilités non seulement pour leur domaine d'intérêt spécifique, mais aussi pour tout l'aspect de la protection et de la durabilité des ressources halieutiques.

La chaîne d'approvisionnement des poissons et fruits de mer – Profil

Le secteur des pêches contribue beaucoup à la croissance économique et au bien-être social du Nouveau-Brunswick, principalement dans les collectivités côtières rurales. Un milieu marin sain pouvant supporter des nivaux durables de stocks de poisson, et l'abondance de poissons pour soutenir la pêche, constituent le fondement d'une industrie dynamique des produits de la mer. En 2006, la valeur des exportations de poissons et de fruits de mer était supérieure à 795 millions de dollars. Si l'on compte le marché intérieur, la production totale des fruits de mer et produits de la pêche représente près d'un milliard de dollars. L'industrie fournit de l'emploi direct à plus de 12 000 personnes au Nouveau-Brunswick, principalement dans le secteur de la capture et de la transformation. La pêche soutient en outre des milliers d'emplois indirects dans le transport, la fabrication et d'autres industries.

Le secteur de la capture représente 2 650 navires et 7 000 pêcheurs à temps plein et à temps partiel. En 2006, 110 000 tonnes de poisons valant plus de 150 millions de dollars ont été débarquées dans 90 ports du Nouveau-Brunswick. Presque tous les bateaux, en fait 93 p. 100 d'entre eux, mesurent moins de 45 pieds de long.

Le secteur de la transformation des produits de la pêche comprend également le conditionnement des produits de l'aquaculture. Il compte 120 compagnies titulaires de 130 permis de transformation des produits de la pêche et emploie 5 000 équivalents temps plein. Quasiment tout le poisson pêché, sauf les espèces vendues vivantes, subit un certain traitement au Nouveau-Brunswick. Plus de 80 p. 100 de tous les produits de la pêche sont exportés à l'extérieur du Canada. Les États-Unis sont le marché extérieur dominant (87 p. 100 des exportations), et les autres marchés principaux comprennent le Japon, la Chine, le Danemark, la Belgique, la République dominicaine ainsi que d'autres destinations dans les Caraïbes et en Europe.

Orientation stratégique

L'industrie des poissons et fruits de mer du Nouveau-Brunswick est placée devant d'importants défis mais aussi d'étonnantes possibilités. Un plan à long terme est donc nécessaire pour qu'elle puisse relever les défis et exploiter efficacement les débouchés et, du coup, réaliser la vision d'une industrie durable, économiquement viable et autosuffisante. N'oublions pas que le *Cadre de renouveau pour les pêches* est un document provisoire que l'industrie et le gouvernement peuvent utiliser pour élaborer des plans d'action plus détaillés. Nous présentons ci-après les orientations stratégiques qui ont été élaborées pour les trois secteurs des pêches, à savoir la commercialisation, la capture et la transformation.

Commercialisation

Comme le montrent les récentes fluctuations du dollar américain, le fait de compter presqu'exclusivement sur un seul marché d'exportation comporte un risque significatif. Comme le marché des États-Unis restera probablement le principal marché pour les transformateurs de produits de la pêche, tant en raison de sa taille que de sa proximité, la diversification dans de nouveaux marchés intérieurs et étrangers atténuera le risque associé aux cycles économiques et à la fluctuation des taux de change, et ouvrira des débouchés qui, autrement, auraient été manqués. Toutefois, pour soutenir la concurrence dans ces marchés, il faut des informations commerciales améliorées et une aptitude à mobiliser des ressources qui étaient traditionnellement réservées aux opérations de grande envergure. Cela signifie qu'il est critique, pour réussir, de miser sur la qualité supérieure des produits et sur la mise en valeur et la gestion écologiquement responsable des ressources, de pourvoir aux besoins des marchés à créneaux, et de créer des alliances innovatrices.

Pour tirer profit des possibilités, il convient de prendre en considération un certain nombre d'initiatives. L'industrie doit voir les changements qui s'opèrent dans les marchés comme des possibilités plutôt que des menaces, et les entreprises de transformation des produits de la pêche du Nouveau-Brunswick doivent s'employer activement à la recherche de nouveaux marchés.

Délice naturel ! Poissons et fruits de mer du Nouveau-Brunswick

Le gouvernement doit aussi faire sa part. Le ministère des Pêches s'adonne actuellement à des activités commerciales limitées, et il soutient financièrement la participation du personnel et de l'industrie à des foires et à des missions commerciales. Le ministère doit faire plus pour étendre la base de connaissances, élaborer des stratégies commerciales innovatrices, et travailler énergiquement pour vendre les produits de la pêche du Nouveau-Brunswick aux nouveaux marchés cibles; il parviendra ainsi à favoriser l'autosuffisance accrue de l'industrie. Les communications entre l'industrie, le personnel affecté à l'expansion des marchés, les organismes fédéraux et les délégués commerciaux doivent être améliorées pour que tout ce monde soit mieux renseigné et davantage en mesure de faire connaître les produits du Nouveau-Brunswick.

Avec le soutien du gouvernement, l'industrie doit adopter une approche davantage axée sur la collaboration et les partenariats stratégiques, de manière à répartir les risques et les frais d'exploration de nouveaux marchés et de lancement de stratégies commerciales pouvant profiter au plus grand nombre d'entreprises. Par ailleurs, ces collaborations devraient favoriser l'exploration de marchés à créneaux, principalement sur la scène locale et nationale.

Finalement, et parallèlement aux initiatives en matière de capture et de transformation, les plans de commercialisation du Nouveau-Brunswick devraient tirer profit de l'intérêt grandissant des consommateurs et des détaillants à l'égard de la qualité améliorée, de l'innocuité des produits et de la preuve du recours à des pratiques halieutiques durables.

Capture

Des améliorations au système de gestion des pêches par le ministère fédéral des Pêches et des Océans (MPO) devraient créer de nombreuses possibilités pour les pêcheurs et les usines de traitement du poisson. Pour atteindre cet équilibre, le bon nombre de bateaux et l'utilisation de ces bâtiments doivent être optimisés de manière à ce qu'un plus grand nombre de bateaux puissent être utilisés pendant de plus longues périodes que ce n'est le cas actuellement.

Le ministère fédéral des Pêches et des Océans (MPO) apportera des améliorations au système de gestion des pêches qui devraient créer de nombreuses possibilités pour les pêcheurs et les usines de traitement du poisson. Par exemple, il est fort probable que des modèles de prises de décisions plus transparents et prévisibles amélioreront la confiance dans les politiques de gestion et apporteront plus de stabilité dans l'industrie. Le MPO doit prévoir des mécanismes pouvant protéger et faire profiter l'investissement dans l'amélioration de la durabilité et pouvant contribuer à accroître la viabilité économique, la résilience et l'autosuffisance.

En raison de la prise de conscience des consommateurs en matière d'innocuité alimentaire, de durabilité des ressources et de protection de l'environnement, il sera indispensable que les deux ordres de gouvernement adoptent un mécanisme plus efficace d'application des règlements. Les règles du jeu deviendront ainsi plus équitables pour les pêcheurs et les usines de traitement du poisson qui doivent se conformer aux règles. Les instances gouvernementales qui prennent les devants et imposent et font respecter des règlements plus rigoureux sur les plans de l'environnement et de la salubrité des aliments sont récompensées par le marché, alors que les autres risquent d'être laissées pour compte.

Commercialisation

Comme le montrent les récentes fluctuations du dollar américain, le fait de compter presqu'exclusivement sur un seul marché d'exportation comporte un risque significatif. Comme le marché des États-Unis restera probablement le principal marché pour les transformateurs de produits de la pêche, tant en raison de sa taille que de sa proximité, la diversification dans de nouveaux marchés intérieurs et étrangers atténuera le risque associé aux cycles économiques et à la fluctuation des taux de change, et ouvrira des débouchés qui, autrement, auraient été manqués. Toutefois, pour soutenir la concurrence dans ces marchés, il faut des informations commerciales améliorées et une aptitude à mobiliser des ressources qui étaient traditionnellement réservées aux opérations de grande envergure. Cela signifie qu'il est critique, pour réussir, de miser sur la qualité supérieure des produits et sur la mise en valeur et la gestion écologiquement responsable des ressources, de pourvoir aux besoins des marchés à créneaux, et de créer des alliances innovatrices.

Pour tirer profit des possibilités, il convient de prendre en considération un certain nombre d'initiatives. L'industrie doit voir les changements qui s'opèrent dans les marchés comme des possibilités plutôt que des menaces, et les entreprises de transformation des produits de la pêche du Nouveau-Brunswick doivent s'employer activement à la recherche de nouveaux marchés.

Le gouvernement doit aussi faire sa part. Le ministère des Pêches s'adonne actuellement à des activités commerciales limitées, et il soutient financièrement la participation du personnel et de l'industrie à des foires et à des missions commerciales. Le ministère doit faire plus pour étendre la base de connaissances, élaborer des stratégies commerciales innovatrices, et travailler énergiquement pour vendre les produits de la pêche du Nouveau-Brunswick aux nouveaux marchés cibles; il parviendra ainsi à favoriser l'autosuffisance accrue de l'industrie. Les communications entre l'industrie, le personnel affecté à l'expansion des marchés, les organismes fédéraux et les délégués commerciaux doivent être améliorées pour que tout ce monde soit mieux renseigné et davantage en mesure de faire connaitre les produits du Nouveau-Brunswick.

Avec le soutien du gouvernement, l'industrie doit adopter une approche davantage axée sur la collaboration et les partenariats stratégiques, de manière à répartir les risques et les frais d'exploration de nouveaux marchés et de lancement de stratégies commerciales pouvant profiter au plus grand nombre d'entreprises. Par ailleurs, ces collaborations devraient favoriser l'exploration de marchés à créneaux, principalement sur la scène locale et nationale.

Finalement, et parallèlement aux initiatives en matière de capture et de transformation, les plans de commercialisation du Nouveau-Brunswick devraient tirer profit de l'intérêt grandissant des consommateurs et des détaillants à l'égard de la qualité améliorée, de l'innocuité des produits et de la preuve du recours à des pratiques halieutiques durables.

Capture

Des améliorations au système de gestion des pêches par le ministère fédéral des Pêches et des Océans (MPO) devraient créer de nombreuses possibilités pour les pêcheurs et les usines de traitement du poisson. Pour atteindre cet équilibre, le bon nombre de bateaux et l'utilisation de ces bâtiments doivent être optimisés de manière à ce qu'un plus grand nombre de bateaux puissent être utilisés pendant de plus longues périodes que ce n'est le cas actuellement.

Le ministère fédéral des Pêches et des Océans (MPO) apportera des améliorations au système de gestion des pêches qui devraient créer de nombreuses possibilités pour les pêcheurs et les usines de traitement du poisson. Par exemple, il est fort probable que des modèles de prises de décisions plus transparents et prévisibles amélioreront la confiance dans les politiques de gestion et apporteront plus de stabilité dans l'industrie. Le MPO doit prévoir des mécanismes pouvant protéger et faire profiter l'investissement dans l'amélioration de la durabilité et pouvant contribuer à accroître la viabilité économique, la résilience et l'autosuffisance.

En raison de la prise de conscience des consommateurs en matière d'innocuité alimentaire, de durabilité des ressources et de protection de l'environnement, il sera indispensable que les deux ordres de gouvernement adoptent un mécanisme plus efficace d'application des règlements. Les règles du jeu deviendront ainsi plus équitables pour les pêcheurs et les usines de traitement du poisson qui doivent se conformer aux règles. Les instances gouvernementales qui prennent les devants et imposent et font respecter des règlements plus rigoureux sur les plans de l'environnement et de la salubrité des aliments sont récompensées par le marché, alors que les autres risquent d'être laissées pour compte.

Le ministère des Pêches collaborera avec l'industrie pour recenser les possibilités spécifiques d'accès à de nouvelles ressources et (ou) à des espèces sous-utilisées. Pour cela, il faudra trouver une stratégie pour protéger notre part existante des ressources et défendre nos droits plus efficacement auprès du gouvernement fédéral. Ainsi, les pêcheurs et les usines du Nouveau-Brunswick seront mieux en mesure de conserver l'accès à leurs parts historiques des ressources halieutiques tout en augmentant la diversité des espèces capturées.

Il est également possible de modifier les stratégies de gestion des pêches afin d'augmenter les quantités de poisson disponibles. On pourra aussi améliorer la quantité des ressources disponibles si les deux ordres de gouvernement favorisent les projets de recherche et l'ensemencement dans les zones où cette technique peut effectivement favoriser une augmentation des populations ressources. En plus de cela, il est également essentiel, pour diversifier les pêches, d'accroitre les efforts d'identification de nouvelles espèces et de rationaliser les processus pour leur développement commercial, y compris l'attribution de permis.

La recherche doit s'intensifier et, spécifiquement, il faut un meilleur processus pour assurer que l'investissement dans la recherche est consacré aux activités qui servent le mieux l'industrie. La protection de la ressource permettra à l'industrie de mieux répondre aux exigences du marché quant à l'utilisation durable de nos ressources naturelles. Les normes de certification de qualité et l'écoétiquetage doivent être promus au sein de l'industrie pour que ces efforts apportent la reconnaissance.

La viabilité de la pêche dépendra de la capacité de recruter suffisamment de personnes ayant les compétences appropriées. L'amélioration des conditions de travail, la reconnaissance et la formation feront qu'un emploi dans les pêches ne sera plus en « emploi de dernier recours » mais une profession gratifiante. Les efforts pour promouvoir les avantages d'une carrière dans les pêches doivent être faits quand les jeunes font leur choix de carrière. Ces activités devraient aussi rehausser le profil de l'industrie de la pêche, particulièrement dans les localités côtières.

En outre, il importe de faire la promotion d'un programme de professionnalisation pour les pêcheurs afin de s'assurer que la formation appropriée est offerte et utilisée. Un tel programme accroitra la capacité des pêcheurs de réussir en affaires et permettra surtout de perfectionner des compétences en gestion commerciale et gestion d'entreprise et de mieux faire connaitre les domaines de la vente et de la mise en marché.

L'amélioration des infrastructures est également une nécessité absolue. Le gouvernement fédéral doit s'occuper correctement de la planification et de la mise en œuvre des réparations aux quais, ou du remplacement de quais, et s'assurer que les ports répondent aux nouvelles normes de qualité exigées par les marchés et les organismes de certification. Les améliorations aux infrastructures coûteront cher, et le financement doit être accordé à ces fins.

L'industrie doit faire sa part en élaborant des codes de pratiques bien définis, et les pêcheurs doivent aider les autorités en signalant les infractions qu'ils constatent. Des efforts de collaboration entre les deux ordres de gouvernement permettront de mettre sur pied des mécanismes bilatéraux d'application des lois pour assurer que les règlements existants sont respectés tant par les pêcheurs que par les acheteurs ou usines de transformation, et pour que les peines imposées pour le non respect des règlements soient suffisamment sévères pour dissuader de commettre des infractions.

Cette structure de responsabilité exige que les gouvernements élaborent des systèmes et des programmes pour améliorer la présentation de rapports sur les quantités de poissons commerciaux débarquées. De plus, le MPO doit adopter des mesures pour que les volumes des captures correspondent à la capacité de traitement des usines.

Transformation

Une chose doit être parfaitement claire : le secteur des produits de la mer est un secteur privé. Le gouvernement peut aider au développement et appuyer de nombreuses initiatives visant à sécuriser un avenir positif pour ce secteur, mais c'est l'industrie elle-même qui doit devenir plus proactive dans la prise en charge de sa destinée.

La demande du marché doit être au centre de toutes les décisions concernant l'activité commerciale, en commençant par le stade de développement de produit. Une plus grande concurrence des différents marchés et de plus grands choix de produits obligent à prendre des décisions fondées sur ce que veut le marché plutôt que sur ce que l'industrie a à offrir. L'accent doit être mis sur les produits à valeur ajoutée, car c'est le moyen le plus efficace d'avoir une incidence positive sur les marges des pêcheurs et des usines de transformation.

On estime que la production régulière des produits de la mer au Nouveau-Brunswick génère aussi plus de 58 000 tonnes de coproduits (déchets ou produits qui ne peuvent être vendus pour l'alimentation), dont la plus grand partie est transformée en farine de poisson.

Ces coproduits, souvent riches en molécules bioactives ayant des propriétés uniques (p. ex., antimicrobiennes, anticancéreuses), ont un potentiel commercial qui mériterait d'être exploité. Des partenariats entre l'industrie et des centres de recherches permettraient de réduire les coûts et les risques associés au développement de ce potentiel.

Dans l'ensemble, le secteur de la transformation emploiera moins de monde à l'avenir, mais avec la transition qui sera opérée entre la première transformation uniquement et la transformation à valeur ajoutée, dans des installations plus techniquement avancées, un plus grand nombre de possibilités seront créées pour des employés plus hautement qualifiés et spécialisés. Cette restructuration doit être accompagnée d'une plus grande certitude en ce qui concerne l'accès aux ressources halieutiques et la continuité de l'approvisionnement des usines.

Il importe que le gouvernement provincial ait la capacité de bien gérer l'industrie de la transformation des produits de la pêche dans l'intérêt de tous les intervenants du secteur de la pêche au Nouveau-Brunswick. La promulgation de la *Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer* améliorera la capacité du gouvernement de s'acquitter de cette tâche.

L'industrie doit aussi faire des démarches auprès des gouvernements fédéral et provincial afin de régler différentes questions touchant le secteur de la transformation, par exemple l'attribution des permis, le commerce interprovincial, les programmes d'aide au développement des produits et des marchés, les nouveaux défis en matière de ressources humaines, les exigences concernant la traçabilité et l'écoétiquetage, et l'aide financière. Pour assurer l'expansion de l'industrie et raffermir ses positions sur ces questions, il est essentiel que les entreprises de transformation des produits de la pêche se regroupent en association pour n'avoir qu'une seule voix dans les discussions avec les organismes gouvernementaux.

Le Nouveau-Brunswick est réputé pour avoir des produits de qualité, le sens de l'innovation et une main-d'œuvre qualifiée. Nous devons maintenir cet avantage en offrant des mesures de stimulation aux employés éventuellement intéressés à entrer dans ce domaine de travail pour y faire carrière. Ces mesures incitatives devraient prendre la forme d'emplois permanents, à temps plein et bien rémunérés. En outre, pour composer avec l'évolution de l'industrie de la transformation, la formation et le perfectionnement doivent être offerts aux employés sur une base continue.

En plus des stratégies améliorées de développement des marchés, décrites ailleurs dans ce document, le secteur de la transformation des produits de la pêche du Nouveau-Brunswick doit s'efforcer de surmonter certains obstacles, comme le manque de diversification, qui entravent actuellement son développement et sa capacité de produire

un meilleur rendement économique sur le marché. S'il veut résister à la pression croissante de pays ayant de faibles coûts de production, ce secteur doit faire l'objet d'une amélioration considérable sur les plans de la productivité, de l'efficacité opérationnelle et du transfert de technologie. Nous en avons certainement la capacité; nous en faisons la preuve constamment.

Le secteur compte un certain nombre d'entreprises innovatrices et performantes qui réussissent à l'échelle internationale et qui illustrent à quel point il est possible de créer un secteur viable, plus rentable et compétitif pour l'avenir. Ces entreprises ont réussi en s'intéressant davantage à la demande du marché et à la transformation à valeur ajoutée. Pour favoriser l'évolution de ce secteur, il est nécessaire de soutenir l'innovation, l'investissement dans la technologie et le développement de nouvelles gammes de produits. Les gouvernements doivent être prêts à fournir une aide financière à ces secteurs cibles de l'industrie.

Au-delà des frictions entre les provinces relativement au libre commerce des poissons et produits de la pêche, un manque de coordination des politiques de développement industriel mine aussi la base d'un secteur de la transformation florissant. Chaque province a adopté des stratégies semblables, mais souvent contradictoires et compétitives. Souvent, les subventions aux entreprises dans une province amoindrissent la viabilité d'entreprises dans une autre province, ce qui affaiblit le secteur dans son ensemble. L'industrie au Nouveau-Brunswick pourra soutenir la concurrence quand des règles de jeu équitables auront été uniformisées dans toutes les provinces. Le ministère des Pêches proposera qu'un forum multilatéral de haut niveau élabore une approche coordonnée entre les provinces pour faire le point sur ces façons improductives d'aborder la question du développement.

Conclusion : Réalisation de Vision commune – Avenir commun

Tous les secteurs de l'industrie – commercialisation, capture et transformation – doivent travailler ensemble dans le même but de réaliser la vision des pêches durables, économiquement viables et autosuffisantes au Nouveau-Brunswick. À mesure que nous progressons avec une vision commune vers un avenir commun, la situation de la pêche au Nouveau-Brunswick doit changer. Le statu quo n'est plus acceptable. La pêche est essentielle à l'économie et aux collectivités côtières de la province; nous devons faire tout notre possible pour la revitaliser. Avec le soutien du gouvernement fédéral et la collaboration de l'industrie et des ministères et organismes gouvernementaux, tant fédéraux que provinciaux, l'industrie de la pêche au Nouveau-Brunswick sera redéfinie. Ce secteur revitalisé sera une composante importante du plan du gouvernement pour un Nouveau-Brunswick autosuffisant.

New Nouveau
Brunswick
Be...in this place • Être...ici on le peut

Common Vision – Common Future

Be sustainable. Be economically viable.

A Fisheries Renewal Framework for New Brunswick

Table of Contents

Message from Minister Rick Doucet. 3

Executive Summary. 4

Introduction:
Towards a Common Vision – Common Future 5
The Partners in Renewal. 5

A Sustainable Self-Sufficient Fishery 6
The Vision 6

Getting there 7
The Seafood Supply Chain – Profile. 7
Strategic Direction 7
Marketing. 8
Harvesting 8
Processing 9

In Conclusion:
Achieving a Common Vision – Common Future 11

Common Vision – Common Future
A Fisheries Renewal Framework for New Brunswick

2008.05

Province of New Brunswick
PO Box 6000
Fredericton NB E3B 5H1
CANADA

www.gnb.ca

Cover Photo: Bruno Richard, L'Acadie NOUVELLE

ISBN 978-1-55471-089-8

CNB 5219

Message from Minister Rick Doucet

This framework represents the results of a comprehensive review of the state of the fishing and seafood processing industry in New Brunswick, and includes a strategic direction to maintain its position as a significant contributor to the economic well-being and self-sufficiency of the province.

Our fishing industry is a vital component of our social and economic fabric. Generations of families have proudly lived off the resources harvested from the ocean. Competitive resource industries such as the fishery continue to be critical to securing our economic base, and as such constitute one of the key pillars in our government's agenda of achieving a self-sufficient New Brunswick.

Just as a home must be built on a solid foundation, the province's fish and seafood processing industry requires a solid footing. The *Fisheries Renewal Framework* is meant to serve as that support structure. As such, it lays out strategic goals, identifies priorities and recommends actions which will ensure the fishery remains the economic engine of many of the province's rural coastal communities, while also continuing to support indirect employment and economic activity throughout the province.

But for our fishery to remain an economic force and a viable way of life for our coastal communities, change is necessary. It is necessary because a downward trend in prices, increased operating costs in both harvesting and processing, and decreasing commercial landings have pushed our fishery to the point where its economic viability is threatened. This, along with domestic challenges and emerging global competition from lower-cost producers, makes it imperative to take action to ensure this industry is sustainable and strong for future generations.

One fundamental adjustment we must make is to change the emphasis of our fishery from quantity of fish to quality of fish products. We have to focus more on producing high quality products, and less on shipping commodities. The seafood products we produce have to be high-end in order for us to get the greatest possible return from the limited amount of accessible fish. If we do not take this step, we risk becoming an irrelevant player in an ever-evolving world of global seafood marketing.

Our fishery is at a crossroads. If we do not change we become increasingly vulnerable. But if we do change the way we harvest, process and market our catches, we stand to profit greatly. The proven benefits of eating seafood have resulted in increasing consumption of seafood all over the world. Our fishery in New Brunswick can benefit from this world-wide trend. The secret is to find out what the market wants, develop the products to fill those demands, and fish and process accordingly. Together we must recognize the essential role that markets will play in all of the decisions we make.

Government support will be focused on market-driven initiatives which enhance productivity and encourage value-added production, cutting-edge technology and innovation, and the expansion to year-round activity in the fisheries industry. However, the solutions cannot come from government alone. This will require a team effort from all stakeholders. From harvesting to processing and marketing, we must make sure we are all doing the right things to support each other and move the industry forward to a secure, sustainable and economically prosperous future.

Since being appointed as Minister of Fisheries in October 2006, I have had the good fortune to meet many of the men and women who have dedicated their lives to the fishery and believe in the future of their industry. This framework reflects the vision of a group of individuals who share my passion for ensuring the province's fishery remains vital and sustainable. I am grateful for the countless hours that have been devoted to this important renewal process.

We must accept fundamental change if we are to maximize the benefits of our resources and remain a recognized leader in the harvesting and processing of high-quality, world-class seafood. If we do, the rewards are considerable.

We already have the main ingredients – dedicated professionals in the fish and seafood harvesting and processing industry, and a high-quality product. We now need to become more strategic in how we remodel our fishery to address the challenges and benefit from the opportunities of the world in which we now live. I invite you to work with me collectively and embrace this plan for renewal.

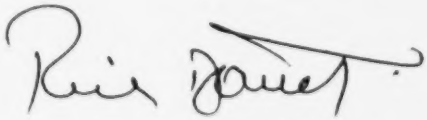

Minister of Fisheries

Executive Summary

The purpose of the *Fisheries Renewal Framework for New Brunswick* is to present a look at our fishery as it now exists, to provide a long-term vision, and to identify priorities and a strategic direction in order to secure its future as a viable industry and a key ingredient of a self-sufficient New Brunswick A separate detailed Action Plan that identifies specific priorities and strategies for 2008-09 has also been developed.

This *Fisheries Renewal Framework* comes at a time when the fishing industry in New Brunswick is at a crossroads. The fishery remains a mainstay of the New Brunswick economy and the life force for numerous coastal communities, but transformational change is necessary if the fishery is to meet the challenge of increased competition from low-cost producing countries. The good news is that we have within our grasp the ability to not only meet these challenges, but to prosper from the growing opportunities that have materialized as fish and seafood experience an unprecedented revival in popularity.

The *Fisheries Renewal Framework* is based on several premises. Among them:

- the status quo is not an option as it risks our becoming irrelevant in a quickly evolving world of global fish marketing;
- the renewal must be a collaborative effort of the Government of New Brunswick, the Government of Canada, and the seafood industry itself at the harvesting, processing and marketing stages; and
- decisions need to be driven by the opportunities and demands of the market.

The framework includes five goals aimed at achieving the vision that New Brunswick fisheries will be sustainable, economically viable and self-sufficient. These include:

1. A New Brunswick reputation for high quality and practices that guarantee sustainability of our fishery resource
2. Market-driven and diverse seafood enterprises
3. Efficient and globally competitive enterprises that participate actively in innovation and the adoption of new technologies
4. Contribution to the New Brunswick economy overall, and to the sustainability of our coastal communities
5. Working together to manage the fishery as an all-inclusive, sustainable industry for the benefit of future generations

Strategic directions are included for all three fisheries sectors: marketing, harvesting and processing.

The Marketing strategy direction is to research and explore new markets, and to focus on our competitive advantages: superior product quality and a commitment to responsible resource management and development. There is also a renewed focus on the government to do more on the marketing side, including working with federal agencies and Trade Commissioners to ensure they are better positioned to create awareness of what our fishery has to offer potential new markets.

The Harvesting section focuses on the need for a better balance between the capacity of fishing and the available resources, more effective regulations enforcement, improved licensing processes, quality certification standards and eco-labelling, efforts to attract young people to the industry, and training for fishers. As well, the strategy recognizes that the federal government needs to invest substantially in infrastructure, including wharf repair and ports upgrading.

The Processing section points out that market demand must be at the centre of all decisions, and that the focus has to be on value-added products. Because of increased competition from low-cost producing countries, this sector must undergo a dramatic improvement in productivity, operational efficiency and technology transfer. In the future, processing sectors will require fewer people, but opportunities will be created for highly-skilled, well-paid, specialized employees. In addition to regular seafood production, there are thousands of tons of waste products that have commercial potential beyond fish meal, and this needs to be explored by partnering with research centres.

Introduction: Towards a *Common Vision – Common Future*

Upon taking office as the Minister of Fisheries in October 2006, the Hon. Rick Doucet initiated a series of direct consultations with fishing industry representatives throughout the province, culminating in the Fisheries Summit in February 2007 hosted by the Minister in cooperation with the Hon. Loyola Hearn, Minister of Fisheries and Oceans Canada. At the conclusion of the Summit, Minister Doucet committed to develop a *Fisheries Renewal Framework* that would provide a long-term vision and strategy for renewal of the fisheries industry in New Brunswick to make it sustainable and profitable. This was happening at the same time as the review by the Self-Sufficiency Task Force. These two initiatives led to an Action Plan that identified several fundamental changes that are integral to the future success of our fishery. By extension, these changes will help transform our fisheries economy and contribute to making New Brunswick self-sufficient.

This *Fisheries Renewal Framework* identifies the current state of the industry as well as where it needs to be to secure a positive future, and offers a strategic direction that will guide and formulate a more detailed plan on how to get there. A separate detailed Action Plan has been developed that identifies the specific priorities and strategies for 2008-09.

Full implementation of the Framework is an ambitious undertaking. It will require looking at new technologies and new species, as well as new products and at fisheries practices in other jurisdictions. It will also include development or modification of programs, policies and legislation, and negotiation of agreements with other partners to this initiative. This will take time to fully roll out, starting in the first year with the highest priorities.

If the long-term implementation of the Framework falters, the continuation of existing difficulties within the industry can be expected, which could ultimately lead the New Brunswick seafood industry to become increasingly irrelevant in international markets. But if it succeeds – and with the cooperation and commitment of all stakeholders there is no reason why it would not – then the future is indeed bright.

The Partners in Renewal

The renewal of the fisheries in New Brunswick must be a collaborative effort of the Government of New Brunswick, the Government of Canada and the New Brunswick seafood industry, including all stakeholders to the harvesting, processing and marketing sectors. Many representatives of industry, the federal government and provincial departments have already played key roles in helping to define the future for the New Brunswick fishery. Success will be contingent on all partners continuing to come to the table with a willingness to actively participate in support of the concepts contained in this *Fisheries Renewal Framework*.

Through this renewal, the New Brunswick government will promote New Brunswick fisheries at every stage, literally from the ocean to the plate. The Department of Fisheries will advocate for decisions that support the New Brunswick industry and will deliver strategic resources and programs in support of the industry.

Fisheries management crosses federal/provincial jurisdictions, and both levels of government have a responsibility to work to successfully meet the challenges and take advantage of the opportunities the sector provides. They must be willing to improve on the cooperation and joint approaches currently utilized to ensure the resources remain productive and that economic activity is both sustainable over the long term and flexible enough to respond to market changes. Discussions with the federal government are ongoing and it is committed to supporting this Framework.

Within the industry, the long-term stability of both the harvesting and processing sectors requires a close working relationship. Both of these sectors, along with the marketers, must take the lead in securing their own future if they are to remain viable. They should investigate new methods that would allow for improvements in their respective practices. All sectors must ensure their operations are guided by the long-term health of the fisheries resource and the habitat that supports it. Everyone must realise that the value chain depends on all stakeholders being able to operate profitably over the long term.

Our success in implementing the *Fisheries Renewal Framework* depends upon the cooperation and participation of every individual employed in the fisheries, no matter their role. We all have a responsibility to work collaboratively and creatively in order to achieve our vision of a renewed and revitalized industry.

A Sustainable Self-Sufficient Fishery

The Vision

The *Fisheries Renewal Framework* is based on a clear, achievable vision for the future of the New Brunswick fishing and seafood processing industry.

The New Brunswick Fisheries will be sustainable, economically viable and self-sufficient

This vision will be realized if the following five goals are met.

Goal 1 – A New Brunswick reputation for high quality and practices that guarantee sustainability of our fishery resources

The newly defined New Brunswick fishery will be based on our primary strength – meeting the demands of the market through the provision of quality product. Along with this will be a focus on sustainability, in response to the growing pressure from consumers and retailers in new and existing markets for proof that the seafood being sold originates from a fishery that is managed sustainably. Policies and practices that will provide this proof will be developed, and as more and more of our harvesters and processors adopt these practices and meet quality and certification standards, these initiatives will be rewarded in our global competitiveness.

Goal 2 – Market-driven and diverse seafood enterprises

Market demand must be at the centre of all decisions regarding commercial activity, beginning with a product development stage that places a priority on creating the very value-added seafood products for which a demand has been identified. Our focus on existing markets must continue, but we will also use market research and market intelligence to develop new markets and to ensure that all product offerings meet the demands of both established and new customers.

Goal 3 – Efficient and globally competitive enterprises that participate actively in innovation and the adoption of new technologies

Investment in innovation and research and development will help us in three specific ways:

- It will lead to adoption of new technologies and processes and the development of bio-products that will ensure we are globally competitive;
- It will lead to full-time, highly skilled and well-paying jobs; and
- Collaboration in carrying out market-based research will result in market information that fishers and processors require. This will result in new market-driven products and improved ability to enter new markets and increase the volume and value of our exports.

A Sustainable Self-Sufficient Fishery

The Vision

The *Fisheries Renewal Framework* is based on a clear, achievable vision for the future of the New Brunswick fishing and seafood processing industry.

> ***The New Brunswick Fisheries will be sustainable, economically viable and self-sufficient***

This vision will be realized if the following five goals are met.

Goal 1 – A New Brunswick reputation for high quality and practices that guarantee sustainability of our fishery resources

The newly defined New Brunswick fishery will be based on our primary strength – meeting the demands of the market through the provision of quality product. Along with this will be a focus on sustainability, in response to the growing pressure from consumers and retailers in new and existing markets for proof that the seafood being sold originates from a fishery that is managed sustainably. Policies and practices that will provide this proof will be developed, and as more and more of our harvesters and processors adopt these practices and meet quality and certification standards, these initiatives will be rewarded in our global competitiveness.

Goal 2 – Market-driven and diverse seafood enterprises

Market demand must be at the centre of all decisions regarding commercial activity, beginning with a product development stage that places a priority on creating the very value-added seafood products for which a demand has been identified. Our focus on existing markets must continue, but we will also use market research and market intelligence to develop new markets and to ensure that all product offerings meet the demands of both established and new customers.

Goal 3 – Efficient and globally competitive enterprises that participate actively in innovation and the adoption of new technologies

Investment in innovation and research and development will help us in three specific ways:

- It will lead to adoption of new technologies and processes and the development of bio-products that will ensure we are globally competitive;
- It will lead to full-time, highly skilled and well-paying jobs; and
- Collaboration in carrying out market-based research will result in market information that fishers and processors require. This will result in new market-driven products and improved ability to enter new markets and increase the volume and value of our exports.

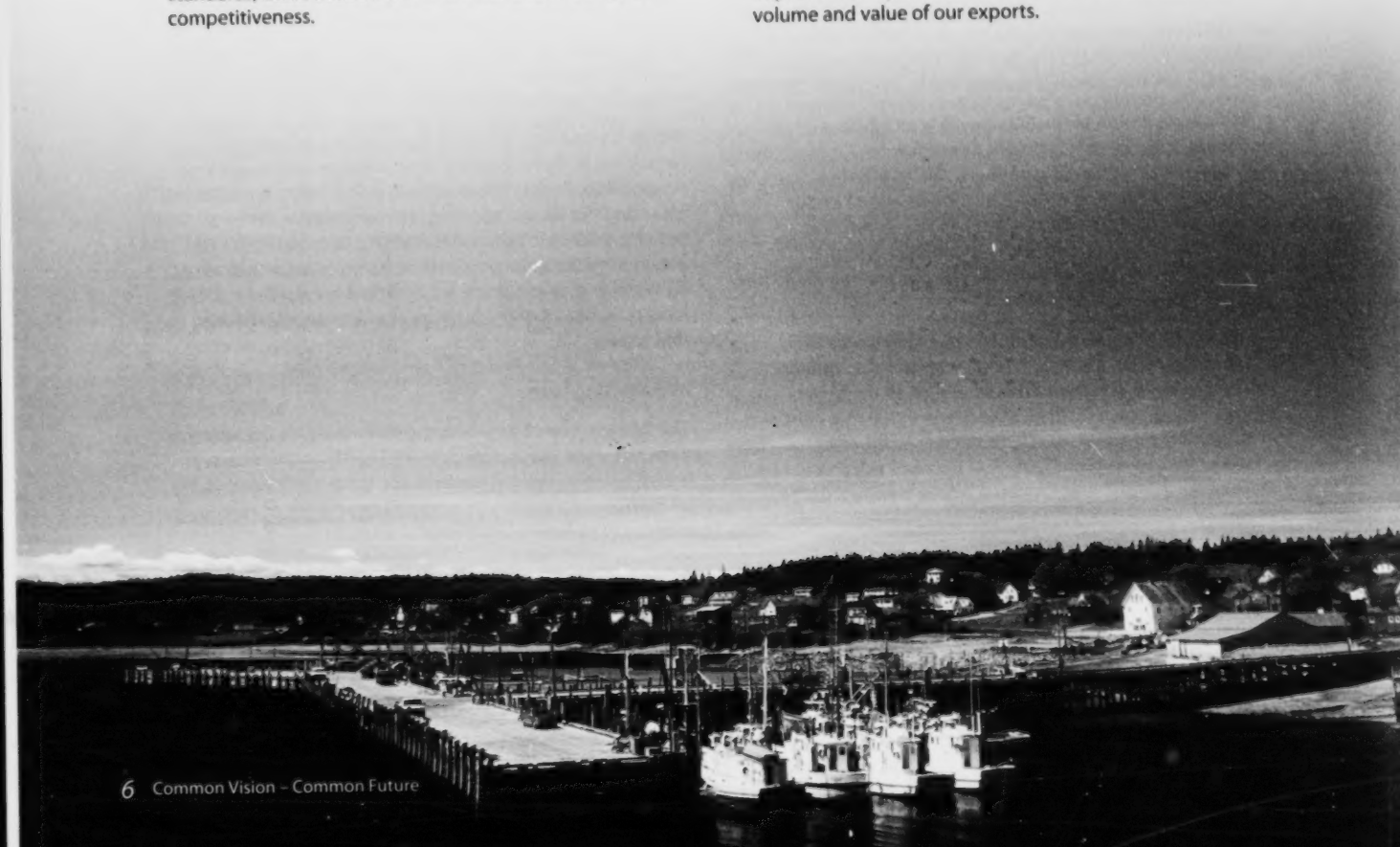

Getting there

Goal 4 – Contribution to the New Brunswick economy overall, and to the sustainability of our coastal communities

The fishery is a valuable and vital common property resource to be managed for the benefit of all New Brunswickers. Conservation and sustainable use of resources and habitat must be the overarching, fundamental objective for fisheries management in New Brunswick and can only be achieved through the application of improved science. This objective will ensure sustainability of a fishery that is profitable and capable of contributing to the ongoing economic and social bases of coastal communities and the province.

Goal 5 – Working together to manage the fishery as an all-inclusive, sustainable industry for the benefit of future generations

An understanding and acceptance that we are all in this together and dependent on one another to make our fishery viable well into the future is fundamental to our success. Specifically, mechanisms that ensure all stakeholders work together and contribute specialized knowledge and experience will lead to effective decision making. Industry representatives must be active in forums to discuss how to move forward in the best interests of the industry as a whole. By sharing in the decision-making process, participants take responsibility not only for the interests they represent, but also for the overall conservation and sustainable use of fisheries resources.

The Seafood Supply Chain – Profile

The fisheries sector is an important contributor to the economic growth and social well-being of New Brunswick, mainly in rural coastal communities. A healthy marine environment that supports sustainable levels of fish stocks, and the abundance of fish on which to base a fishery, are fundamental to a vibrant seafood industry. In 2006, fish and seafood exports surpassed $795 million. Combined with the domestic market, this means a total production of seafood and seafood products of nearly $1 billion. The industry provides direct employment for more than 12,000 New Brunswickers, primarily in harvesting and seafood processing. In addition, the fishery supports thousands of indirect jobs in transportation, manufacturing and other industries.

The harvesting sector, consisting of 2,650 vessels and employing 7,000 full and part-time fishers, landed 110,000 tonnes of fish worth more than $150 million in 90 New Brunswick harbours in 2006. The vast majority of the boats, in fact 93 percent of them, are less than 45 feet in length.

The seafood processing sector, which also includes the processing of aquaculture product, consists of 120 companies, carrying 130 seafood processing licences and employing 5,000 full-time equivalents. Virtually all fish harvested, with the exception of species sold live, undergoes some processing in New Brunswick. More than 80 percent of all fish and seafood products are exported outside of Canada. The dominant export market is the United States (87 percent of exports), with other principal export markets including Japan, China, Denmark, Belgium, the Dominican Republic, as well as other Caribbean and European destinations.

Strategic Direction

The New Brunswick seafood industry is facing significant challenges but also considerable opportunities. It is therefore in need of a long-term plan to successfully overcome the former, and effectively exploit the latter and, by so doing, achieve the vision of being sustainable, economically viable and self-sufficient. It is worth repeating that this document, the *Fisheries Renewal Framework*, is a blueprint for industry and government to use to develop more detailed plans of action. Following are the strategic directions that have been developed for all three fisheries sectors: marketing, harvesting and processing.

Marketing

As the recent fluctuations of the U.S. dollar has shown, there is significant risk associated with relying almost exclusively on a single export market. While the U.S. will likely remain the number one export market for seafood processors, given both its size and proximity, diversifying into new domestic and export markets will reduce exchange rate and economic cycle risk and lead to opportunities that would otherwise be missed. However, competing in these markets requires improved market intelligence and an ability to mobilize resources that have traditionally been available only to larger operations. This means that a focus upon superior product quality, environmentally responsible resource management and development, service to niche markets and innovative alliances will be critical for success.

In order to capitalize on the opportunities, a number of initiatives must be considered. Industry must respond to market changes as opportunities rather than threats and New Brunswick seafood companies must actively search out new markets.

Government must also play its part. The Department of Fisheries currently undertakes limited marketing activities, including support for staff and industry participation in trade shows and missions. The Department's efforts must be enhanced to increase the knowledge base, develop innovative marketing strategies and work aggressively to sell New Brunswick seafood to targeted new markets, in support of developing greater self-sufficiency within industry itself. Communications among industry, market development staff, federal agencies and Trade Commissioners must be improved so they are all better informed and positioned to create awareness of New Brunswick's products.

New Brunswick Seafood
What a catch!

With the support of government, industry must take a more collaborative approach by forming strategic partnerships to spread the risk and the cost of exploring new markets and launching marketing strategies that will benefit more than just one company. At the same time, exploration of niche markets, especially domestic ones, should be encouraged through these collaborations.

Finally, and in conjunction with the initiatives on harvesting and processing, New Brunswick marketing plans should take advantage of the growing interest from consumers and retailers in improved quality, safety and proof of sustainable fishing practices.

Harvesting

The long-term viability of New Brunswick's harvesting sector requires the establishment of measures to support a better balance between fishing capacity and the fish available. In order to achieve this, the right number of boats and the utilization of these vessels must be optimized so that more boats could be used for longer periods of time than is now the case.

Improvements to the fisheries management system by the federal Department of Fisheries and Oceans (DFO) should create numerous opportunities for New Brunswick's harvesters and processors. For example, more transparent and predictable decision-making models would likely improve the trust in the management policies and provide more stability to the industry. DFO must provide mechanisms that will protect and reward investment in improved sustainability and contribute to improved economic viability, resilience and self-reliance.

Consumer awareness of issues such as food safety, sustainability of resources and protection of the environment will require more effective regulations enforcement by both levels of government. This will create a more level playing field for harvesters and processors who are following the rules. Jurisdictions that are ahead of the curve and impose and enforce more stringent food safety and environmental regulations will be rewarded by the market, while those that do not are more likely to be left behind.

The Department of Fisheries will work with industry to identify specific opportunities for access to new and/or underutilized resources. This will need to include the identification of a strategy for protecting the existing New Brunswick share of resources and more effective advocacy with the federal government. This will help to ensure that New Brunswick harvesters and processors maintain access to their historical shares of the fisheries resource while also increasing the diversity of fish harvested.

Fisheries management strategies can also be modified to increase the available quantities of fish. The amount of the available resource can also be improved if both levels of government encourage research and stocking projects in areas where the known technique can promote an increase in resource populations. Complementary to this, increased efforts to identify new species, and to streamline processes for their commercial development, including licensing, are also required to diversify the fisheries.

Marketing

As the recent fluctuations of the U.S. dollar has shown, there is significant risk associated with relying almost exclusively on a single export market. While the U.S. will likely remain the number one export market for seafood processors, given both its size and proximity, diversifying into new domestic and export markets will reduce exchange rate and economic cycle risk and lead to opportunities that would otherwise be missed. However, competing in these markets requires improved market intelligence and an ability to mobilize resources that have traditionally been available only to larger operations. This means that a focus upon superior product quality, environmentally responsible resource management and development, service to niche markets and innovative alliances will be critical for success.

In order to capitalize on the opportunities, a number of initiatives must be considered. Industry must respond to market changes as opportunities rather than threats and New Brunswick seafood companies must actively search out new markets.

Government must also play its part. The Department of Fisheries currently undertakes limited marketing activities, including support for staff and industry participation in trade shows and missions. The Department's efforts must be enhanced to increase the knowledge base, develop innovative marketing strategies and work aggressively to sell New Brunswick seafood to targeted new markets, in support of developing greater self-sufficiency within industry itself. Communications among industry, market development staff, federal agencies and Trade Commissioners must be improved so they are all better informed and positioned to create awareness of New Brunswick's products.

New Brunswick Seafood. What a catch!

With the support of government, industry must take a more collaborative approach by forming strategic partnerships to spread the risk and the cost of exploring new markets and launching marketing strategies that will benefit more than just one company. At the same time, exploration of niche markets, especially domestic ones, should be encouraged through these collaborations.

Finally, and in conjunction with the initiatives on harvesting and processing, New Brunswick marketing plans should take advantage of the growing interest from consumers and retailers in improved quality, safety and proof of sustainable fishing practices.

Harvesting

The long-term viability of New Brunswick's harvesting sector requires the establishment of measures to support a better balance between fishing capacity and the fish available. In order to achieve this, the right number of boats and the utilization of these vessels must be optimized so that more boats could be used for longer periods of time than is now the case.

Improvements to the fisheries management system by the federal Department of Fisheries and Oceans (DFO) should create numerous opportunities for New Brunswick's harvesters and processors. For example, more transparent and predictable decision-making models would likely improve the trust in the management policies and provide more stability to the industry. DFO must provide mechanisms that will protect and reward investment in improved sustainability and contribute to improved economic viability, resilience and self-reliance.

Consumer awareness of issues such as food safety, sustainability of resources and protection of the environment will require more effective regulations enforcement by both levels of government. This will create a more level playing field for harvesters and processors who are following the rules. Jurisdictions that are ahead of the curve and impose and enforce more stringent food safety and environmental regulations will be rewarded by the market, while those that do not are more likely to be left behind.

The Department of Fisheries will work with industry to identify specific opportunities for access to new and/or underutilized resources. This will need to include the identification of a strategy for protecting the existing New Brunswick share of resources and more effective advocacy with the federal government. This will help to ensure that New Brunswick harvesters and processors maintain access to their historical shares of the fisheries resource while also increasing the diversity of fish harvested.

Fisheries management strategies can also be modified to increase the available quantities of fish. The amount of the available resource can also be improved if both levels of government encourage research and stocking projects in areas where the known technique can promote an increase in resource populations. Complementary to this, increased efforts to identify new species, and to streamline processes for their commercial development, including licensing, are also required to diversify the fisheries.

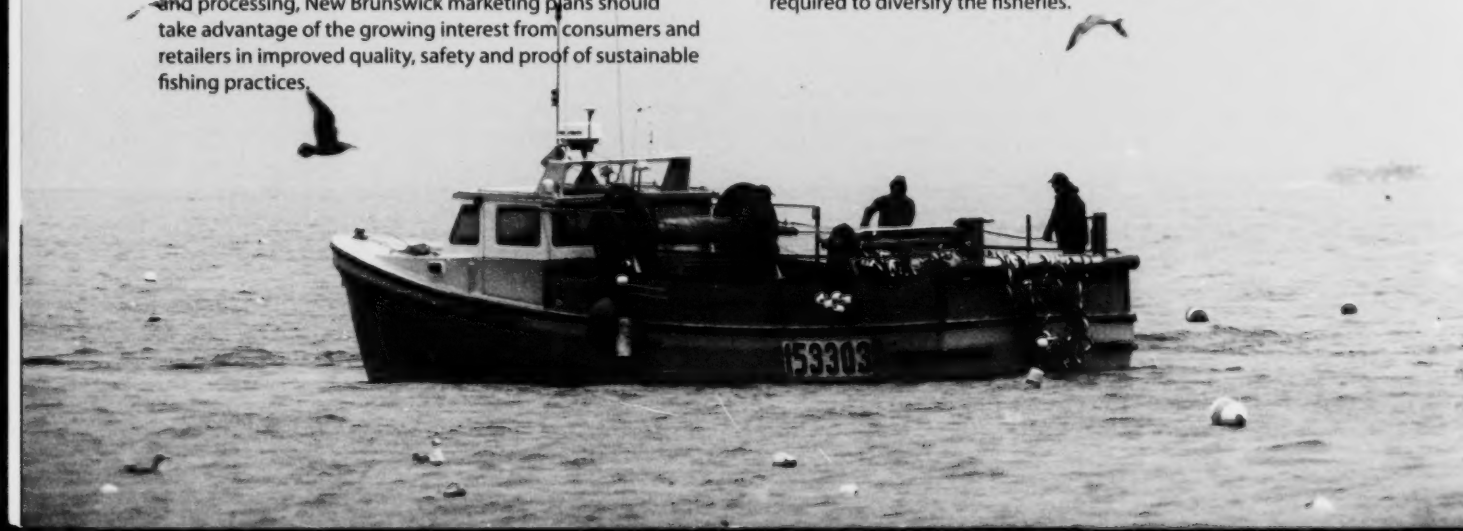

More research needs to be carried out and, specifically, there needs to be a better process to ensure that research money is spent on activities that best serve the industry. By maintaining a healthy resource, industry can better respond to market requirements for the sustainable use of our natural resources. Quality certification standards and eco-labeling must be promoted amongst industry in order to obtain recognition for these efforts.

The viability of the fishery will depend on having access to enough people with appropriate skills. Improvement in working conditions, recognition and training are required to move the fishery from "employment of last resort" to a rewarding profession.

Efforts to promote the benefits of a career in the fishery are needed early, when career choices are being made. These activities would also raise the profile of the fishing industry, especially in coastal communities.

In addition, a recognized professionalization program for the fisheries should be promoted to ensure that appropriate training is in place and utilized. Such a program would increase the ability of fishermen to succeed in business, with a significant focus on developing commercial/business management skills and enhancing sales and marketing awareness.

Upgrades to infrastructure are also critical. The federal government must ensure proper planning and implementation of wharf repair and renewal, as well as make certain that ports meet new quality standards required by markets and certification agencies. There will be a high cost to improving the infrastructure and funding needs to be allocated to accommodate this.

Industry must play its part by developing well-defined codes of practice, and harvesters must assist authorities through the reporting of evident infractions. Collaborative efforts between the two levels of government will ensure mechanisms are in place to allow for cooperative enforcement so that existing regulations are enforced at both the harvester and buyer/processor levels, and to ensure that penalties for non-compliance are sufficient to act as a deterrent.

To assist with this accountability structure, governments should develop systems and programs to improve the commercial landings knowledge. As well, DFO needs to adopt measures to ensure that the volumes of landings are aligned with the processing capacity.

Processing

It should be clearly understood that the seafood sector is private industry and, while government will help develop and support many initiatives aimed at securing a positive future for this sector, it is up to the industry itself to become more proactive in defining its own destiny.

Market demand must be at the centre of all commercial activity decisions starting at the product development stage. With more competition from different markets and more product choices available, fishing and seafood processing decisions need to be based upon what the market is demanding instead of what industry has to offer. The focus has to be on value-added product as this is the most effective way to have a positive impact on the margins of both harvesters and processors.

In addition to regular seafood production, it is estimated that there are more than 58,000 tonnes of co-products (waste or products that cannot be marketed for food) generated in New Brunswick, most of which is processed into fish meal. A better use of co-products, often rich in bioactive molecules with unique properties (ex. antimicrobial, anti-cancer), offers significant commercial potential that could be developed. By partnering with industry and research centres, the costs and risks associated with developing this potential can be reduced.

Overall, the processing sector will require fewer people in the future, but with a shift from primary-only processing toward more value-added processing in more technologically advanced facilities, opportunities will be created for more highly skilled and specialized employees. This restructuring must be accompanied by greater certainty with respect to access and continuity of fish supply for processors.

It is important that the provincial government have the ability to properly manage the seafood processing industry for the benefit of all stakeholders in the New Brunswick fishery. Once proclaimed, the new Seafood Processing Act will enhance the ability of the government to achieve this.

Industry needs to advocate with both levels of government in order to deal with a range of issues affecting the processing sector. These include licensing, inter-provincial trade, programs to assist with product and market development, emerging human resource challenges, product traceability and eco-labeling requirements, and financial assistance. An association of seafood processing companies is essential to develop and advance industry positions on these issues and to serve as a single voice or window in discussions with government agencies.

New Brunswick has a reputation for high quality product, innovation and a skilled labour force. We need to maintain this edge by providing potential employees with incentives to enter this field of work as a career. These incentives should be in the form of permanent, full-time, well-paying jobs. In addition, to keep up with the evolution of the processing industry, training and skills development must be available to employees on an ongoing basis.

Complementary to enhanced market development strategies outlined elsewhere in this document, the New Brunswick seafood processing sector must work to overcome obstacles such as the lack of diversification that are currently impeding its development and its ability to generate higher returns from the market. If it is to withstand the increased pressure from low-cost producing countries, the sector must undergo a dramatic improvement in productivity, operational efficiency and technology transfer. This is certainly within our ability and the proof is in our midst.

There are a number of innovative, well-performing businesses within the sector that have achieved international success, demonstrating the potential to create a viable and more profitable and competitive sector for the future. These achievements have come with their increased focus on market-driven and value-added seafood processing. Innovation, investment in technology and development of new product lines must be supported to encourage this evolution of the sector. Governments must be prepared to provide financial support for these targeted sectors of the business.

Beyond the interference with the free trade of fish and seafood between provinces, a lack of coordination of industrial development policy further undermines a healthy processing sector. Each province pursues similar but often contradictory and competitive strategies. Often, subsidies to enterprises in one province undercut the viability of enterprises in another province, weakening the sector across the board. The New Brunswick industry is confident it can compete when all are operating on a level playing field. The Department of Fisheries will propose that a senior level multi-lateral forum develop a coordinated approach between provinces to deal with these sources of counterproductive development approaches.

In Conclusion: Achieving a *Common Vision – Common Future*

All sectors of the industry – marketing, harvesting and processing – must work together with the single purpose of achieving the vision of a sustainable, economically viable and self-sufficient fishery in New Brunswick. As we move forward with a common vision towards a common future, the look of the fishery in New Brunswick must change. The status quo is no longer acceptable. The New Brunswick fishery is critical to the economy of the province and our coastal communities; we must make every effort to renew it. With the support of the federal government, and working in partnership with industry and federal and provincial government departments and agencies, the New Brunswick fishery will be redefined. This revitalized fishery will be an important component in New Brunswick's plan to achieve self-sufficiency.